

photos : C.D. - D.B. - L.L.



Le maire de La Ciotat assiste régulièrement aux animations proposées par le CCAS

En étroite collaboration avec la municipalité et ses autres partenaires publics et privés, le Centre communal d'action sociale (CCAS) de La Ciotat se mobilise tout au long de l'année pour lutter contre l'exclusion et venir en aide aux publics sensibles et fragilisés. Afin de leur apporter une aide aussi bien humaine que matérielle et financière, il développe tout un programme d'actions allant de l'aide aux personnes âgées et handicapées, à l'accompagnement des familles en difficulté et des enfants.

L'article L.123-5 du code de l'action sociale et des familles indique que l'une des missions essentielles d'un CCAS est d'«*animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées*». Mais aujourd'hui, le CCAS de La Ciotat n'est plus seulement un organisme d'aide, d'accompagnement et d'assistance : il est devenu une institution active qui coordonne une dynamique nouvelle de prévention et de développement local. Doté d'un conseil d'administration présidé par le maire Patrick Boré, cet établissement public communal a pour mission première de lutter, aux côtés de la municipalité et de ses partenaires, contre toute forme d'exclusion. «*Que ce soit en matière d'insertion professionnelle, d'insertion sociale, de soutien à domicile ou d'accompagnement individualisé, le CCAS développe différentes actions permanentes ou conjoncturelles en direction des populations sensibles et fragilisées*» souligne le maire.

Dans le but de renforcer l'efficacité et la qualité de ses prestations, le CCAS de La Ciotat s'est organisé, depuis 2007, autour de trois pôles d'activités : Aide et soutien à la vie à domicile, Aide et accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle, puis Aide et appui aux services.

«*Ce regroupement d'activités en trois pôles a permis d'optimiser la synergie et l'efficacité des prestations proposées, notamment les prestations à domicile*» indique Régine Gourdin, adjointe au maire déléguée au Social, à la Solidarité et aux Animations pour les Aînés.



La conférence consacrée aux risques de la conduite automobile a été très suivie par les seniors

Le CCAS, un acteur social et solidaire

domestiques (bricolage, jardinage...), et l'aide au déplacement et à l'accompagnement physique.

Intégré au même pôle, le Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) prodigue au quotidien des soins infirmiers et d'hygiène à des personnes âgées dépendantes. Le SSIAD remplit ainsi des objectifs thérapeutiques en lien avec les professionnels de la santé afin d'éviter toute dégradation physique du patient, mais aussi des objectifs sociaux dans le but de rompre l'isolement des personnes âgées et travailler en liaison avec les familles, ainsi que des objectifs pédagogiques en matière d'éducation à la santé et de prévention des accidents domestiques.

AIDE ET ACCOMPAGNEMENT À L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

Le pôle Aide et accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle comprend le service Social et le service RMI-Emploi. Les missions du service Social se déclinent en l'accueil de tout public, l'accès aux droits ainsi que l'aide, le soutien et l'accompagnement des personnes rencontrant des difficultés qui peuvent





Les soins infirmiers et le portage de repas font partie des services proposés par le pôle Aide et soutien à la vie à domicile du CCAS



AIDE ET APPUI AUX SERVICES

L'Observatoire social, le service Logistique et Moyens ainsi que la Communication du CCAS sont regroupés au sein du pôle Aide et appui aux services. *«L'Observatoire social communal, qui a été mis en place en 2005, vise à mieux connaître la ville et son territoire, à analyser les besoins sociaux de ses habitants et également à mettre en œuvre des actions en réponse aux besoins identifiés, souligne Joséphine Plamberck, directrice du CCAS. C'est dans ce cadre que nous élaborons chaque année un Panorama social et une Analyse des besoins sociaux (ABS), mais aussi d'autres outils permettant d'améliorer la connaissance des situations sociales sur le territoire tels que des enquêtes, des études ou des réunions thématiques».*

Afin de mieux évaluer les typologies de la population du territoire et les attentes des habitants, des études sont en effet menées dans le cadre de l'Observatoire social. En 2007 par exemple, une série d'enquêtes a été réalisée avec le concours de la Mission locale du canton de La Ciotat sur les problématiques d'accès des jeunes à la formation et au logement.

«Entre 2005 et 2007, des jeunes suivis à la Mission locale ont été interrogés sous forme de questionnaires anonymes sur leurs besoins en matière de logement et ce, afin de dégager les évolutions et les problématiques concernant le logement et les jeunes sur la commune de La Ciotat, rappelle Nathalie Robert, directrice de la Mission locale. En 2007, une convention de partenariat entre le CCAS et la Mission locale de La Ciotat a été signée, dans le but de renforcer le partenariat entre les deux structures, et plus particulièrement sur la problématique du logement des jeunes. Par ailleurs, la Mission locale et le CCAS ont souhaité organiser et co-animer des ateliers Logement en direction des jeunes pour les accompagner à l'apprentissage de la gestion de leur budget lors de l'entrée en logement autonome».



Les acteurs de la vie sociale locale se rencontrent régulièrement afin d'évaluer au mieux les typologies des habitants et leurs attentes



Mis en place en 2005, le service Logistique et Moyens remplit plusieurs missions relatives aux besoins et à la gestion administrative du personnel.

Toujours dans le pôle Aide et appui aux services, la communication externe du CCAS s'appuie sur la présentation de ses activités à travers plusieurs supports tels que le site internet de la ville www.laciotat.com, l'animation de réseaux partenariaux ou encore la diffusion de brochures d'informations.

UN PROGRAMME D' ACTIONS CONJONCTURELLES

Parallèlement à ces actions permanentes déclinées autour des trois pôles, le CCAS mène plusieurs opérations ponctuelles, telles que le «Plan canicule» en direction des personnes vulnérables et isolées, et plus particulièrement des personnes âgées, ainsi que le «Plan de veille sociale hivernale» en direction des personnes privées du droit au logement.

Reconduits chaque année, ces deux dispositifs s'appuient sur un réseau de partenaires publics et privés ainsi que des structures associatives, afin d'assurer une vigilance efficace.

«Dans le cadre du «Plan canicule», le centre hospitalier de La Ciotat et les maisons de retraite Le Rayon de Soleil et Lou Cigalou participent activement au soutien des personnes isolées, en leur offrant la possibilité de déjeuner et de se rafraîchir dans une salle climatisée, souligne Jean-Paul Gausserand, directeur adjoint de l'hôpital et gestionnaire des deux maisons de retraite publiques. En période de grand froid, nous proposons également le gîte et le couvert. Et dans le même cadre de l'entraide, en partenariat avec le CCAS, des minibus sont spécialement mis en place pour faire la liaison entre les domiciles des publics fragiles et isolés, et les maisons de retraites et l'hôpital à l'occasion des animations organisées pendant les fêtes de Noël, de Pâques et parfois du 14 juillet».

L'action de Noël est un autre dispositif dont l'objectif est de rompre l'isolement et d'apporter aux personnes isolées du réconfort et un lien social au moment des fêtes de fin d'année. Cette action repose sur la distribution, au domicile des bénéficiaires, des repas ou colis «spécial Noël». Plus qu'une simple distribution ou livraison de nourriture festive, il s'agit d'un véritable moment privilégié d'échanges et de dialogue avec des personnes isolées, souffrant d'une absence de lien social et de compagnie.



Les séances de lectures à domicile font partie du dispositif déployé pour lutter contre l'isolement des seniors dans certains quartiers de la ville



Maraudes dans le cadre du «Plan de veille hivernale»



Le CCAS s'appuie sur un réseau de partenaires publics, privés et associatifs afin d'assurer sa mission d'accueil, d'écoute et d'aide sociale





infos pratiques

CCAS

Accueil du public au 1er étage
de l'Hôtel de ville du lundi au vendredi
de 8h30 à 17h30 - Tél. 04 42 08 88 39
Fax : 04 42 08 47 59
E-mail : direction.ccas@mairie-laciotat.fr

SERVICE MAINTIEN À DOMICILE

Joignable par téléphone du lundi au vendredi
de 8h30 à 17h30
au 04 42 62 75 01 ou 04 42 62 75 02

SERVICE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE (SSIAD)

Joignable par téléphone du lundi au vendredi
de 8h30 à 17h30 au 04 42 62 75 14
Le SSIAD répond également par téléphone
aux demandes de ses patients
du lundi au dimanche de 7h30 à 19h

SERVICE SOCIAL

La réception du public se fait sur rendez-vous fixé
par l'accueil général du CCAS sur place
ou par téléphone au 04 42 08 88 39

SERVICE RMI-EMPLOI

Joignable par téléphone du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h au 04 42 62 75 03

Autre action thématique, l'expérience innovante menée dans le cadre de la Politique de la ville. Une enquête réalisée en 2006 auprès des habitants du quartier de l'Abeille avait mis en évidence un fort sentiment d'isolement d'une partie de la population âgée de ce quartier, problématique à laquelle le CCAS a répondu par une action expérimentale intitulée «De Mémoire d'Abeille». Le succès remporté par cette initiative a conduit le CCAS à la poursuivre et à l'étendre aux quartiers voisins de la Maurelle et des Matagots. Désormais intitulée «Fête-vous plaisir», son objectif premier demeure la lutte contre l'isolement des seniors dans ces quartiers. Un programme d'animations proposant repas, sorties culturelles, jeux, espaces de santé, ou encore visites touristiques a ainsi été mis en place par le CCAS et ses partenaires, dont le CLIC (Centre d'information et de coordination en gérontologie). *«Dans le cadre de cette manifestation, nous avons proposé aux côtés du CCAS et du Groupe Médéric-Malakoff une conférence dédiée aux seniors sur les risques de la conduite, explique Odile Ripert, directrice de l'association. Au-delà de «Fête-vous plaisir», nous travaillons aussi avec le CCAS sur la mise en place d'ateliers spécifiques axés par exemple sur l'audition et la mémoire».*

Le CCAS s'est fixé plusieurs orientations pour améliorer toujours plus la qualité de ses prestations et de ses actions, telles que la professionnalisation de ses agents, l'extension de la capacité d'accueil du SSIAD, ou encore l'approfondissement des outils d'analyse de l'Observatoire social. Un programme d'actions toujours tournées vers la solidarité.

L.D.

L'action estivale «Fête vous plaisir»
s'est clôturée par un pique-nique très apprécié

• chiffres clés

EN 2007, LE CCAS DE LA CIOTAT C'EST :

- 84 agents
- 370 m² de locaux au sein de l'Hôtel de ville, et 200 m² à l'Espace Romain-Rolland
- 11 véhicules de service, dont 2 véhicules frigorifiques pour le portage de repas à domicile
- 3667 personnes reçues à l'accueil général du CCAS
- 374 bénéficiaires d'une aide ménagère à domicile
- 115 bénéficiaires actifs d'un portage de repas à domicile
- 311 bénéficiaires d'une téléassistance
- 40 patients suivis au Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)
- 419 dossiers instruits pour l'aide sociale légale
- 989 dossiers instruits pour l'aide sociale facultative
- 535 bénéficiaires d'une aide à la recherche d'emploi



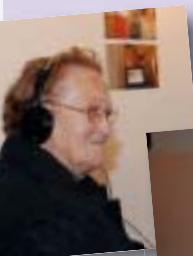
• Permanences d'accueil et d'écoute proposées par le CCAS

Outre les activités qu'il organise tout au long de l'année, le CCAS accueille également des permanences mises en place par divers acteurs, au sein de ses locaux.

- **CCI (Chambre de commerce et d'industrie)**
Aide à l'insertion des bénéficiaires du RMI. Le mercredi de 9h à 12h sur rendez-vous.
Renseignements au 04 42 62 75 09 via un référent RMI du CCAS
- **MÉDECIN DU RMI**
Validation de la démarche d'élaboration d'un contrat insertion santé.
Le 2e jeudi du mois sur rendez-vous
Renseignements au 04 42 18 61 07
- **MSA (Mutuelle sociale agricole)**
Régime de protection sociale et de prestations familiales des salariés et exploitants agricoles.
Les 1er et 3e jeudis du mois de 10h à 12h.
Renseignements au 04 42 84 10 60 - www.msa.fr
- **SPIP (Service pénitentiaire d'insertion et de probation)**
Suivi des personnes placées sous main de justice.
Permanence une fois par mois de 9h30 à 16h30 sur rendez-vous.
Renseignements au 04 96 19 10 56
- **UDAF 13 (Union départementale des Associations familiales des Bouches-du-Rhône)**
Médiation familiale, écoute et conseils autour de problématiques liées à la famille, tutelle et curatelle. Le mardi de 14h à 17h sur rendez-vous.
Renseignements au 04 91 10 06 40 ou au 04 91 10 06 10 - www.udaf13.fr



Des ateliers axés sur l'audition et la mémoire
ont été proposés aux bénéficiaires du CCAS



Retrouvez toutes les informations sur le site www.laciotat.com